

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUET	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	
M. Alain MILLOT		

### Membres absents :

Mme Myriam BERNARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Gilles TRAHARD	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Réfection de voiries et aménagements en ZI de LONGVIC et ZAE CAPNORD -  
Demande de subvention au Conseil Général de la Côte d'Or**

Les compétences du Grand Dijon ont été fixées par arrêté préfectoral du 24 décembre 1999.

Au titre des compétences optionnelles, la communauté d'agglomération est titulaire de la compétence « création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire ».

L'intérêt communautaire sur cette compétence a été fixé par délibération du 10 octobre 2002. Ainsi, la voirie d'intérêt communautaire comprend les catégories suivantes :

- les voies de circulation supportant les sites propres du réseau de transport urbain,
- les voies de circulation relevant du schéma directeur cyclable d'agglomération,
- les voies de circulation situées dans l'emprise des zones d'activités économiques communautaires existantes à caractère industriel et logistique,
- les voies de circulation situées dans l'emprise des zones d'activités économiques communautaires futures,
- des voies de circulation ferrées communales assurant l'embranchement des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire au réseau ferroviaire ( installations terminales embranchées).

Dans ce cadre, le Grand Dijon devrait procéder en 2013 à la réalisation de travaux d'aménagement routier et concernant les réfections des voies suivantes :

- une portion de la rue de Romelet et, dans la continuité, une portion du Chemin de la Colombière en ZI de LONGVIC pour un montant estimatif de 2,3 million d'euros.
- une portion de la rue de Cracovie au droit de l'espace commercial en ZAE CAPNORD sur le territoire de la ville de DIJON pour un montant estimatif de 670 K€.
- une portion de la rue de Cracovie entre le carrefour rue de l'Escaut/rue de la Brot jusqu'à la rue de l'Yser en ZAE CAPNORD sur le territoire de la ville de St Apollinaire pour un montant estimatif de 210 K€. ;

Le Grand Dijon approuve la conduite de ces aménagements dans l'année 2013, ainsi que les estimations qui leurs sont associées. Les montants estimés sont inscrits au Budget primitif 2013 du Grand Dijon.

Le Grand Dijon peut prétendre à l'octroi de subventions accordées pour la réalisation de travaux d'aménagements routiers suivant les termes du règlement d'intervention du fonds cantonal de développement territorial du Conseil général de la Côte d'Or (F.C.D.T.) .

Pour des contraintes de sécurité pour les usagers qu'il convient de pallier rapidement (dégradations importantes des chaussées concernées) et de réalisation sous conditions optimales météorologiques, le Grand Dijon sollicite la possibilité de démarrer les travaux avant l'attribution des dites subventions.

**LE CONSEIL**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE :**

- **d'autoriser** : Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil général de la Côte d'Or une subvention sur ces trois opérations de voiries situées en zones d'activités économiques communautaires.
- **d'autoriser** : Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de ces dossiers